BOISSEVIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: 2024_02_18 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 14/03/2024

Objet: Modification de la grille des emplois

Nature: Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission: 15/03/2024 Agent de transmission: Stéphanie CHAVAROC

Acte: 2024_02_18.pdf

Annexes:

1 - grilles des emplois 01052024.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240314-2024_02_18-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23 L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal: 8 mars 2024

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS: Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

18. Modification de la grille des emplois.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

- Pôle Enfance-Jeunesse :
- Suppression d'un poste permanent d'animateur à compter du 1^{er} mai 2024.

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire (après réussite à l'examen professionnel), au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2024, il convient de supprimer le poste d'animateur (poste 9), à compter du 1^{er} mai 2024.

O Suppression d'un poste permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} mai 2024.

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à compter du 1er mars 2024, il convient de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (poste 41), à compter du 1er mai 2024.

- 2. Pôle Technique:
- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2024.

Suite à la mutation de l'agent et à la nomination d'un nouvel agent au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 19), à compter du 1^{er} mai 2024.

- 3. Pôles Service à la population et entretien :
- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à compter du 1^{er} mai 2024.

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2024, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 37), à compter du 1^{er} mai 2024.

4. Pôle bâtiments:

Suppression d'un poste permanent d'attaché à compter du 1^{er} mai 2024.

Suite à la demande et au placement en disponibilité pour création d'entreprise de l'agent titulaire à compter du 1^{er} août 2022 et à la réorganisation des services qui a suivi, un poste d'adjoint administratif a été créé. Il convient de supprimer le poste d'attaché (poste 35), à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Comité Social Territorial a rendu des avis favorables pour ces suppressions de poste le 26 janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste d'animateur (poste 9), à compter du 1er mai 2024,
- de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (poste 41), à compter du 1er mai 2024,
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (poste 19), à compter du 1er mai 2024,
- de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 37), à compter du 1er mai 2024,
- de supprimer le poste d'attaché (poste 35), à compter du 1er mai 2024,
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 1er mai 2024,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire,

Philippe JANICOT